

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 FEVRIER 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du CGCT

Le vingt-cinq février deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BONNET Pierre, Maire.

Présents : BONNET Pierre – TRAVICHON Daniel – POTIER Nathalie – MOUSSERIN Jean-Luc – LONJOU Stéphanie – MAGNIN Guillaume – LEROUX Richard – TOURET Nadine - VIVIER Nathalie – HENRY Elisabeth (à partir de la question n°2) – CHAZETTE Michel – BAUDIS Françoise - THOMASSET Christiane lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : SIFFER Maxence

Secrétaire de séance : MAGNIN Guillaume

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion, lequel est adopté à l'unanimité.

1. PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, à effet du 1^{er} avril 2022 :

- de demander le bénéfice de la prestation de paie à façon proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier ;
- de supprimer le poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à la date et
- de créer un poste d'adjoint administratif pour le recrutement de l'agent qui assurera les fonctions de secrétaire de la mairie.

2. COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET ANNEXE CAFE RESTAURANT

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, pour l'exercice 2021, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE CAFE RESTAURANT

Sous la présidence du doyen d'âge, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2021 dressé par M. BONNET Pierre, Maire, lequel s'est retiré au moment du vote, qui présente les chiffres suivants :

<u>Section de Fonctionnement</u>		<u>Section d'Investissement</u>	
Dépenses	- 2 504.77 €	Dépenses	- 393 076.89 €
Recettes	+ 15 455.97 €	Recettes	+ 381 125.83 €
<u>Résultat</u>	+ 12 951.20 €	<u>Résultat</u>	- 11 951.06 €
Résultat de clôture	+ 1 000.14 €		

4. AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE CAFE RESTAURANT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'affectation des résultats de l'exercice 2021 au budget 2022 comme suit :

- compte 002 : 1 000.14 €
- compte 001 : 11 951.06 €.

5. COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, pour l'exercice 2021, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Sous la présidence du doyen d'âge, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2021 dressé par M. BONNET Pierre, Maire, lequel s'est retiré au moment du vote, qui présente les chiffres suivants :

<u>Section de Fonctionnement</u>		<u>Section d'Investissement</u>	
Résultat reporté	+ 119 462.94 €	Résultat reporté	- 8 885.84 €
Dépenses	- 213 066.84 €	Dépenses	- 82 711.46 €
Recettes	+ 259 420.08 €	Recettes	+ 37 707.52 €
<u>Résultat</u>	+ 165 816.18 €	<u>Résultat</u>	- 45 003.94 €
		Résultat des restes à réaliser	- 49 810.94 €
Résultat de clôture	+ 116 005.24 €		

7. AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'affectation des résultats de l'exercice 2021 au budget 2022 comme suit :

- compte 1068 : 661.16 €
- compte 002 : 119 462.94 €
- compte 001 : 8 885.84 €.

8. SUBVENTIONS 2022

Le Conseil Municipal arrête la liste des associations bénéficiaires d'une subvention au titre de l'année 2022.

9. INVESTISSEMENTS 2022

Le Conseil Municipal ajuste ainsi qu'il suit la liste des programmes d'investissement 2022 :

- travaux de restauration des couvertures de l'église (104 917.01 € HT) subventionnés par l'Etat, la Région et le Département
- travaux de voirie (29 844.96 € TTC) – demande subventions de Vichy Communauté (fonds de solidarité territoriale) et Département et
- logiciels Cosoluce (700 € TTC).

10. ELECTIONS 2022

Les bureaux de vote des scrutins des 10 et 24 avril 2022 et des 12 et 19 juin 2022 sont constitués.

Fait à SEUILLET, le 02 Mars 2022

Le Maire,
BONNET Pierre